

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 759 abrogeant l'arrêté n° 747 du 19-6-1961.

n° 759

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 juin 1961

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1961

Date du numéro

30 juin 1961

VISAS

Le Gouverneur, chef du Territoire de la Côte Française des Somalis Officier de la Légion d'honneur, Vu l'arrêté n° 747 du 19 juin 1961 interdisant temporairement l'accès de la Côte Française de Somalis à tQu£ étranger venant de la République Somalie;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Est abrogé l'arrêté précité du 19 juin 1961.

Art. 2

Le présent arrêté, qui prendra effet pour compter du 22 juin 1961 à 24 heures, fera l'objet de mesures de publicité extraordinaires et urgentes, sera enregistré, publié et communiqué partout ou besoin sera.

Pour le Chef du Territoire en mission :Le Secrétaire Général p.i.,chargé de l'expédition des Affaires courantes,Guy Fésarm.